

# L'œil sur...

## Télex

> L'ordonnance du 30 janvier dernier qui transposait la troisième directive blanchiment a été présentée en Conseil des ministres le 28 janvier dernier.

Le lendemain, un communiqué de la Commission européenne avait fait état de l'engagement d'une procédure devant la Cour de justice pour non-transposition (la date limite était en effet fixée au 15 décembre 2007).

> Les mandataires et administrateurs judiciaires continuent d'être défavorables à une augmentation de leur nombre.

A l'occasion d'une conférence de presse, le président du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires, Philippe Froelich, a réfuté la nécessité d'une augmentation des effectifs de la profession. « *Le nombre des défaillances d'entreprise n'est pas spectaculaire* », a-t-il déclaré. « *En 1970, on comptait 60 000 faillites. Nous n'en sommes pas là* ». Le rapport sur les professions réglementées du groupe UMP à l'Assemblée nationale préconisait récemment une ouverture de la profession, composée actuellement de 115 administrateurs et 312 mandataires.



Améliorer seul son référencement (naturel),

Une fiche pratique proposée par Sabrina Tantin, pour Jurimangement

En ligne sur notre site [www.juriforum.fr](http://www.juriforum.fr)

## Mischaël Modrikamen, avocat belge et mouche du coche de la fusion BNP Fortis

L'activisme de l'avocat Mischaël Modrikamen a provoqué la chute d'un Premier ministre et rebattu les cartes de l'accord entre le gouvernement belge et la BNP pour la reprise de Fortis.

« *L'intérêt général que vous invoquez ne peut-il être défendu à une table de négociation ?* ». Le 3 février, l'avocat bruxellois Mischaël Modrikamen a pris à parti le Premier ministre, Herman van Rompuy, au sujet de la vente de Fortis à BNP Paribas. En quelques mois, le « leader du contentieux » du barreau belge, selon le classement de Chambers & Partners, est devenu la bête noire des dirigeants de Fortis, du gouvernement fédéral et accessoirement de Baudouin Prot, le patron de la banque française qui comptait bien arrondir son ratio de capital et étendre son réseau de détail à la faveur de l'opération. La star du barreau s'était déjà fait les dents sur la création de la banque flamande KBC ou encore la vente de Petrofina à Total. Cette fois encore, les conditions de la cession de Fortis ouvraient aux activistes des assemblées générales un boulevard à la mesure des pertes abyssales des actionnaires. Pour mémoire, l'action du holding Fortis coûtait 14 euros il y a un an et 9 euros en septembre. Mais après la vente des activités belges (ex ABN Amro) à l'Etat néerlandais, la nationalisation des activités belges et enfin leur cession à la banque française, l'action du groupe, vidée de sa substance, a plongé à presque 1 euro. Elle se hisse péniblement à 1,5 soutenue par la spéculation avant l'assemblée générale des actionnaires qui se tient cette semaine.

### Un Premier ministre victime du Fortisgate

Cette assemblée, les actionnaires la doivent à Modrikamen qui, faisant appel d'une décision du tribunal de commerce de Bruxelles de novembre, a arraché à la cour d'appel la sus-

pension de toute l'opération pour une durée de 65 jours. C'était le 12 décembre. Peu après, l'ancien Premier ministre Yves Leterme, soupçonné d'avoir tenté d'influencer la décision de la Cour, rendait son tablier. Victime collatérale du Fortisgate. Le délai expire cette semaine.

A la veille des AG, la partie était loin d'être jouée. Une poignée d'experts mandatés par la cour d'appel ont recommandé une renégociation du deal entre Bruxelles et la BNP qui ramène sous le chapeau de la holding belge Fortis les activités d'assurance. « *Les actionnaires sont mis hors jeu* », s'est emporté Mischaël Modrikamen à la lecture du rapport, accusant les experts de servir les intérêts du ministère des Finances belge tenu par l'indéboulonnable Didier Reynders. Même son de cloche du côté de Deminor où Pierre Nothomb (le frère de la romancière) dénonce des « *remèdes homéopathiques* ». Ensemble, ils ne représenteraient « que » 11 % du capital. Mais le front des opposants grandit. Le principal actionnaire du groupe belge, l'assureur chinois Ping An, vient de faire savoir qu'il voterait contre l'accord renégocié pour lequel le gouvernement fédéral faisait littéralement campagne à la veille de l'AG.

« *Aucun autre pays européen développé n'a traité sa principale banque et ses actionnaires de la sorte* », s'afflige l'avocat qui s'est fixé l'objectif de ramener la valeur de l'action « *autour de 7 à 8 euros* ». Comment ? L'hypothèse d'un cavalier seul de l'ancien fleuron de la finance belge a sa préférence. Elle fait son chemin jusque dans les couloirs du

nouveau conseil d'administration mis sur pied en décembre.

### Pour « une grande banque belge »

Depuis ses bureaux installés dans sa plantureuse propriété de Boisfort, l'avocat conçoit pour son pays des projets qui vont bien au-delà de la défense des actionnaires de Fortis. « *Je suis partisan d'une grande banque belge* », déclarait-il en janvier. Elle réunirait Fortis Belgique, la partie belge de Dexia (l'autre moitié de la banque étant française) et enfin l'assureur mutualiste Ethias récemment recapitalisé par les collectivités publiques belges et formerait, selon lui « *le 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> groupe financier européen* ». « *Un bain de sang social* », répliquent unanimes syndicats et politiques.

En réalité, c'est dans les rangs de l'establishment belge que le massacre a lieu. La mise hors jeu du baron Lippens, ancien patron de Fortis, discrédité après avoir incité tout le gotha belge à souscrire des actions juste avant la chute finale, puis le départ du conseil d'administration du non moins incontournable comte Davignon, poussé dehors sous les huées des actionnaires, scellent « la fin d'une époque », assure l'avocat. Une époque dont l'aube remonte à la fin des années 1980 avec l'OPA (ratée) de Benedetti sur la Générale de Belgique et l'arrivée de Suez au capital de la compagnie nationale d'électricité Electrabel. Depuis, l'avocat belge n'aura eu de cesse de freiner ce qu'il considère comme le bradage de l'économie belge.

Florence Autret